



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°24 – REUNION DU 21 JANVIER 2026

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	MM. GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. RULLIER David
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine

MODALITÉS DE RE COURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray

Le procès-verbal n°23 du 15 janvier 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°24 / Réunion du 21 janvier 2026

WEEK-END DU 17-18 JANVIER 2026

Match n° 53959975 Amailloux (1) / Chatillon Pompare (2) en Séniors D4, Poule C

Arbitre : M. AKRE Richard

Dossier transmis par la Commission Litiges et Contentieux.

La commission Sportive prend note et enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux qui valide le score acquis sur le terrain à savoir :

Amailloux (1) – Chatillon Pompare (1) = 5 – 1 en championnat D4, Poule C du 17 janvier 2026.

Match n° 53911456 Assais (1) / Airvo St Jouin (3) en Séniors D4, Poule B (rencontre inversée)

Arbitre : M. BOUILAUD Frédéric

La commission Sportive prend note et enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux qui valide le score acquis sur le terrain à savoir :

Assais (1) – Airvo St Jouin (3) = 2-2 en championnat D4, Poule B du 18 janvier 2026.

FORFAITS

Amende de 52€ :

- Match n°53894868 Thouars Foot 79 (1) / Gatifoot (1) en Séniors Futsal D1.
 - **Gatifoot 2^{ème} forfait**

Amende de 32€ :

- Match n°55272112 Pays Mellois (3) / Pays Néo Créchois (3) en Coupe des Réserves.
 - **Pays Mellois forfait.**
- Match n°54186408 FC3C (1) / USDS (1) en u18 D1.
 - **USDS 1^{er} forfait.**
- Match n°55293009 St Sauveur (1) / Nieuil l'Espoir (1) en Séniors F à 8, Poule B.
 - **Nieuil l'Espoir 1^{er} forfait.**
- Match n°55262282 Le Tallud (2) / ETFE (2) en Séniors Futsal D3, Poule A.
 - **ETFE 2^{ème} forfait.**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°24 / Réunion du 21 janvier 2026

Amende de 21€ :

- Match n° 55283592 Parthenay Viennay (2) / Ent. Pays Maixentais-Ste Eanne (2) en u15 D3, Poule C.
 - **Ent. Pays Maixentais-Ste Eanne 1^{er} forfait.**
- Match n°55284054 Niort Pexinois (2) / Pays Mellois (2) en u13 D3, Poule C.
 - **Pays Mellois 1^{er} forfait.**

FMI OU FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Amende de 28€ au club surligné en gras :

- Match n°55272104 Interbocage (3) / **St Sauveur** (3) en Coupe des Réserves – Tour n°2 – rencontre inversée.

COURRIERS

- ❖ Du club du **FC Sud Gâtine** concernant une demande d'accueil d'une demi-finale de Coupe Séniors. Pris note.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçus des communes de : Aiffres, St Jean de Thouars, Val en Vignes, Chanteloup, Cirières, Lezay, Assais les Jumeaux, Courlay, Genneton, Fenioux, St Laurs.

DECLARATIONS TOURNOIS / RASSEMBLEMENTS

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 27 €

- Du club de **Bosimé Clessé** : tournoi u11/u13 + rassemblement U9 le 18 avril 2026.

N.B : La commission précise toutefois que « *l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District qui se déroulerait ce jour-là et qui reste prioritaire sur les tournois* ».

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°24 / Réunion du 21 janvier 2026

COMMUNIQUE TOUR D'ETALEMENT POUR LES 3 COUPES DEPARTEMENTALES



Le tour d'étalement aura lieu le week-end des **21 et 22 février 2026**,
Une date unique pour regrouper l'ensemble des tours et simplifier l'organisation.

Tirage au sort effectué le jeudi 29 janvier 2026 à 18h au District.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET